



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
**DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau **Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération**, régulièrement convoqué, **s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne**, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 9 OCTOBRE 2017 à 8h30

Date de convocation : 3 Octobre 2017

PRESENTS : Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Didier CODORNIU, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

EXCUSES : Serge LALLEMAND, Alain PEREA

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yves BASTIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LAPALU

Délibération
N°B2017-114

Membres en exercice :	24
Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
<b>Pour :</b>	<b>22</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Politique de la ville–habitat–logement

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE- CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Mise en place du chantier solidaire 2017

Les publics en difficultés nécessitent un accompagnement plus soutenu pour s'insérer socialement et professionnellement.

Un chantier solidaire est long à construire et à mettre en œuvre, permettant ainsi d'avoir un support adapté à cet accompagnement. Il permet d'installer un climat de confiance autour de cette démarche collective, afin de suivre ces jeunes et de les accompagner dans un véritable parcours de remobilisation vers le droit commun, et de valorisation auprès des autres et de la société en général.

En effet, la solidarité permet de mettre ces publics au contact d'autres personnes aux difficultés différentes. Dans ces circonstances, le sentiment d'isolement et de perte de confiance en soi des jeunes peut être rompu.

## N°B2017-114 (2)

Pour le chantier solidaire 2017, un partenariat étroit avec l'association de Protection Civile de l'Aude est initié autour d'un projet humanitaire à destination du village de Rufisque au Sénégal.

L'association s'est vu confier des locaux dans l'école Handiscole (accueillant des enfants handicapés). Ces locaux serviront aux soins et à la formation des gestes de 1ers secours.

Le chantier solidaire consistera d'une part, à réhabiliter les locaux et construire un manège qui accueillera des poneys pour les soins des enfants, et d'autre part, à délivrer la formation aux gestes de 1ers secours.

L'action se compose de 3 temps forts :

- 1) Un travail en amont de la mobilité au Sénégal :
  - Définition ou confirmation du projet professionnel, suivi par la Mission Locale Jeunes,
  - Travail sur la connaissance de soi,
  - Acquisition de savoirs-être professionnels via la préparation opérationnelle de la première phase du projet, notamment au travers des formations PSE1, PSE2, risques routiers et socio-psychologie,
  - Sensibilisation à la culture et à l'histoire du Sénégal ; s'appuyant notamment sur la lutte contre les stéréotypes et les discriminations.
  
- 2) Un travail durant la mobilité au Sénégal :
  - Adaptation à la culture du pays,
  - Préparation des besoins inhérents au chantier,
  - Mise en œuvre du chantier solidaire : travaux + formation délivrée par les jeunes.
  
- 3) Un travail au retour de la mobilité au Sénégal :
  - Restitution et bilan de l'action avec les jeunes,
  - Point sur les acquis socio-professionnels,
  - Poursuite du travail d'insertion avec la Mission Locale Jeunes.

La mise en œuvre de ce chantier solidaire 2017 est soutenue dans le cadre du Contrat de Ville 2017 avec une participation de l'Etat à hauteur de 1 200 € et du Département de l'Aude à hauteur de 1 000 €.

Pour la mise en œuvre de ce chantier solidaire, le Grand Narbonne alloue à l'association de Protection Civile de l'Aude une contribution financière de 8 200€.

Vu en commission 5 du 25 septembre 2017,

**A l'unanimité, le Bureau décide :**

- D'autoriser la mise en œuvre du chantier solidaire 2017 en partenariat avec l'association de Protection Civile de l'Aude,
- D'adopter la Convention de partenariat telle que ci-annexée,
- De préciser que les crédits sont prévus au Budget Principal 2017 pour un montant de 8 200 €,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente Délibération.

Pièce(s) jointe(s) à la délibération :

Convention de partenariat entre le Grand Narbonne et l'association de Protection Civile de l'Aude

Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 12/10/2017  
et de sa publication  
le : 12/10/2017

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

